

Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 03/07/2020

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, BOBRIE Pascal, JOLLY Thibaud, LORET Estelle, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne et YONNET Alain.

Etaient absents : RATEAUD Christine (a donné procuration à ROY Aurélie), PINEAUD Florentin (a donné procuration à BRUNETEAU Frédéric) et BERTRAND Rodolphe.

Secrétaire de séance : REGNIER Sandra

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Madame Fabienne RICHAUDEAU suggère de prendre contact avec le service « urbanisme » de la Communauté de Communes concernant le règlement du lotissement. Malgré que ce dernier est plus de 10 ans, est-il toujours applicable ou abrogé par le règlement du PLU ?

De plus, Madame Fabienne RICHAUDEAU souhaite avoir des précisions concernant la taille de la haie du lotissement et notamment la taille en hauteur : à qui incombe cette tâche ?

Suite à ces observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

DESIGNATION DU DELEGUE ET DE TROIS SUPLEANTS POUR LES SENATORIALES

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre prochain à LA ROCHELLE et qu'au vu de l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants pour la commune ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué ;

Premier tour de scrutin Délégué :

Candidat : **BRUNETEAU Frédéric**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur BRUNETEAU Frédéric a obtenu 10 voix

Premier tour de scrutin Suppléant N°1 :

Candidat : **ROY Aurélie**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Madame ROY Aurélie a obtenu 10 voix

Premier tour de scrutin Suppléant N°2 :

Candidat : **YONNET Alain**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur YONNET Alain a obtenu 10 voix

Premier tour de scrutin Suppléant N°3 :

Candidat : **REGNIER Sandra**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Madame REGNIER Sandra a obtenu 10 voix

Monsieur BRUNETEAU Frédéric a été proclamé délégué.

Madame ROY Aurélie a été proclamée suppléante N°1, Monsieur YONNET Alain a été proclamé suppléant N°2 et Madame REGNIER Sandra a été proclamée suppléante N°3

Approbation à 10 voix.

DESIGNATION DES SUPPLEANTS A SOLURIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Soluris invitant les collectivités à désigner les représentants au comité syndical (1 titulaire et 2 suppléants).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 mai 2020, Monsieur PINEAUD Florentin avait été désigné comme délégué titulaire.

Il convient donc de procéder à la désignation des deux suppléants.

Après avoir procédé au vote et après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne Madame ROY Aurélie comme 1^{ère} suppléante et Madame RICHAUDEAU Fabienne comme 2^{ème} suppléante.

Approbation à 10 voix.

LOCATION SALLE MUNICIPALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SOL Y MAR »

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 7 mars 2011 concernant les tarifs de location de la salle municipale pour les particuliers et les associations communales.

Lors de sa réunion du 12 juin 2020, le conseil municipal avait accepté de mettre à disposition la salle municipale au profit d'une nouvelle association communale « SOL Y MAR » qui donne des cours de Zumba.

Cette association est une association sportive qui tire profit de la mise à disposition de cette salle en faisant payer ses adhérents : une participation de 100 € leur ai donc demandé.

Après avoir procédé au vote et après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la tarification de 100 € pour la période de septembre à juin.

Approbation à 10 voix.

QUESTIONS DIVERSES

CPAM : Monsieur le Maire explique que les nouveaux élus doivent s'affilier au régime général de la Sécurité Sociale comme expliqué dans la note N°30 de l'AMF.

Radar pédagogique : le radar prêté par le Département sera livré mercredi 15 juillet pour une durée de 40 jours.

Subvention : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été adressée au Département concernant l'achat d'un abri bus pour un coût de 2262 €. Une aide de 750 € pourra nous être attribuée.

Etude « assainissement » : la société NCA qui avait en charge le contrôle des systèmes d'assainissement sur la commune est venue rendre compte de l'étude. Sur la commune, il y a 149 habitations mais seulement 75 ont été contrôlés (les autres habitations ayant des installations de moins de 10 ans) : 41 ne sont pas conformes. Certains administrés concernés par la mise aux normes de leur assainissement pourront prétendre à une aide par l'agence de l'eau. Le rapport complet est disponible au secrétariat.

Repas des aînés : Cette année 39 habitants de plus de 70 ans bénéficieront d'un colis. Budget d'un colis : 25 € maximum.

Ordures ménagères : Monsieur JOLLY Thibaud signale que les camions de ramassage roulent beaucoup trop vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

BRUNETEAU Frédéric

ROY Aurélie

BOBRIE Pascal

JOLLY Thibaud

LORET Estelle

REGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

YONNET Alain.